

# SELECTION D'ARTICLES DE PRESSE EN FRANCAIS

**03 juillet 2006**

**Amnesty International**

## **ÉTATS-UNIS. LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME CONSTITUE UNE VICTOIRE POUR LES DROITS HUMAINS**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE Flash**

AMR 51/101/2006

La décision de la Cour suprême de ce jeudi 29 juin 2006, qui interrompt le fonctionnement des commissions militaires établies par le président George W. Bush, constitue une victoire pour la primauté de la loi et les droits humains, a déclaré Amnesty International ce jour, en réaction à la décision de la Cour suprême dans l'affaire Salim Ahmed Hamdan.

Amnesty International a ajouté que le président Bush devrait se servir de cette décision comme tremplin pour rendre conformes au droit international et des États-Unis les méthodes de détention mises en œuvre dans le cadre de la « guerre contre la terreur ». Ceci signifie qu'il faudrait annuler les procès des commissions militaires ; abroger l'ordonnance militaire portant création de ces commissions ; fermer le camp de détention de Guantánamo, et mettre fin à toutes les détentions arbitraires et au secret.

« L'administration américaine devrait veiller à ce que les personnes détenues à Guantánamo soient libérées ou déférées devant une juridiction civile aux États-Unis », a déclaré Rob Freer, chercheur sur les États-Unis à d'Amnesty International.

L'arrêt du juge John Paul Stevens, selon lequel les procès proposés étaient illégaux au regard du droit des États-Unis et des Conventions de Genève, a été voté par cinq voix contre trois. Si cette décision s'appuie sur le cas du Yéménite Salim Ahmed Hamdan, trente-six ans, qui a passé quatre ans au centre de détention des États-Unis, elle touchera directement dix autres détenus qui devaient être jugés par les commissions militaires.

<http://www.amnestyinternational.be/doc/article8354.html>

**Nouvel Obs**

## **LES FRANCAIS DE GUANTANAMO : "Tout est joué d'avance"**

Par Jean-Pierre Dubois, président  
de la ligue des droits de l'homme (LDH)

**Les six Français de Guantanamo ont été relâchés par des Américains, visiblement confiants dans la justice française. Pensez-vous que leur sort soit déjà scellé?**

- J'espère que non! Mais le contexte général est catastrophique. Le slogan "Guerre contre le terrorisme" fait que

les instructions judiciaires ne peuvent se dérouler normalement. Il est possible que les juges plient sous la pression. Je ne vois pas trop comment ils pourraient aller à l'encontre de la police anti-terroriste. Dans l'optique d'une éventuelle relaxe ou d'une condamnation en dessous des réquisitions, il faut alors penser aux conséquences. Une telle décision ouvrirait la voix aux réclamations.

**Le temps passé à Guantanamo ne peut être déduit en cas de condamnation pour association de malfaiteurs. A votre avis, la justice prendra-t-elle en compte cette situation?**

- La prison de Guantanamo est illégale! Aucun pays d'Etat de droit ne devrait posséder de telle structure. Aucun Français ne devrait pouvoir y être détenu. Mais, encore une fois, je n'imagine pas les juges désavouer l'action anti-terroriste. Tout est joué d'avance! En cas d'insuffisance de preuves, la situation deviendrait impossible.

**Le traitement subit dans le centre de détention de Guantanamo fait-il de ces six Français des détenus différents?**

- Du point de vue pénal, tous ont les mêmes droits. Nous souhaitons que l'on applique les mêmes règles à tous. Les traitements qu'ils ont subis à Guantanamo posent problèmes. Les démocraties, en cautionnant ce type d'action dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, ont perdu leur combat face à Ben Laden. Les Etats-Unis devront rendre des comptes. En renonçant à leurs valeurs, les démocraties ont montré leurs faiblesses. Mais en ce qui concerne les accusés, leur détention à Guantanamo ne doit pas susciter la compassion dans le cadre de l'action judiciaire. Les lois dans un Etat de droit sont les mêmes pour tous.

**Propos recueillis par Bernard Javet**

<http://permanent.nouvelobs.com/societe/20060703.OBS3872.html>

**04 juillet 2006**

**7 sur 7**

## **Soixantaine de prisonniers de Guantanamo bientôt libérés**

Une soixantaine d'afghans prisonniers au centre de détention militaire américain de Guantanamo (Cuba) vont être libérés dans les "semaines qui viennent", a déclaré mardi un responsable de la commission afghane de réconciliation.

Les 59 détenus seront rapatriés en Afghanistan et libérés, a indiqué Mohammad Akram, responsable administratif de la commission gouvernementale de réconciliation. "Les gens qui vont venir de Guantanamo sont accusés de crimes mineurs et ils seront libérés rapidement après leur arrivée dans le pays", a-t-il déclaré, ajoutant que leur rapatriement, qui se fera en plusieurs groupes, prendra quelques semaines, "peut-être deux ou trois".

Ces libérations font partie d'un programme du gouvernement afghan destiné à rapatrier les 96 ressortissants afghans toujours détenus à Guantanamo. Le président afghan Hamid Karzaï et son homologue américain George W. Bush avaient convenu, en mai 2005, que les détenus afghans de Guantanamo pourraient être rapatriés.

M. Akram a également indiqué qu'une trentaine d'afghans détenus par l'armée américaine dans la prison de la base militaire de Bagram, à une cinquantaine de kilomètres au nord de Kaboul, ont été libérés durant le week-end. Une trentaine d'autres vont pouvoir quitter l'établissement pénitentiaire la semaine prochaine, a-t-il ajouté.

[http://www.7sur7.be/hlms/cache/fr/det/art\\_228592.html?wt.bron=homeBottomOvz](http://www.7sur7.be/hlms/cache/fr/det/art_228592.html?wt.bron=homeBottomOvz)

## Un rapport de l'OSCE réclame la fermeture de Guantanamo avant la fin de 2007

L'assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), réunie à Bruxelles du 3 au 7 juillet, devait débattre, mardi 4 juillet, d'une résolution demandant aux Etats-Unis de fermer leur centre de détention de Guantanamo (Cuba) avant décembre 2007.

Le débat auquel sont conviés quelque 300 parlementaires issus de 56 Etats s'appuie sur un rapport rédigé à la suite d'une visite effectuée à Guantanamo, en mars 2006, par une délégation de l'OSCE conduite par Anne-Marie Lizin, présidente du Sénat de Belgique. Le texte affirme que, parmi les 440 personnes encore détenues sur la base cubaine, 7 sont considérées comme dangereuses, parmi lesquelles un membre d'Al-Qaida spécialisé dans la fabrication d'explosifs, les auteurs d'un prototype de chaussures piégées pouvant faire exploser des avions, ainsi que des djihadistes qui ont mis au point une mine magnétique pour attaquer des navires.

La délégation de l'OSCE n'a pas obtenu d'informations précises sur les autres prisonniers, mais, selon elle, *"il semble évident qu'ils se sont radicalisés pendant leur longue incarcération"*. D'autres détenus, *"une fois libérés et auréolés de gloire (...), n'ont eu d'autre choix (...), pour éviter d'être considérés comme des collaborateurs des Américains, que de rejoindre le djihad"*, indique le rapport. Sur 270 détenus transférés ou relâchés, une quinzaine ont été arrêtés de nouveau après avoir commis ou préparé des attentats.

La délégation de l'OSCE recommande à Washington de transférer au plus tôt une partie des détenus vers leur pays d'origine, à condition qu'ils ne risquent pas d'y être torturés et que ces Etats acceptent de les recevoir. Des négociations sont actuellement en cours avec l'Arabie saoudite, Bahreïn, le Koweït et la Turquie. Des Chinois, membres de la minorité musulmane ouïgoure, ont été transférés vers l'Albanie. 96 Afghans devraient être renvoyés vers Kaboul.

Le rapport de l'OSCE recommande la création d'une commission internationale de juristes appelée à fixer le traitement qui serait réservé aux *"prisonniers des nouveaux conflits"*. Il demande encore à l'administration américaine de déclassifier rapidement les informations qu'elle aurait obtenues et de les partager avec la police et les services de renseignement des Etats membres de l'OSCE. Ces renseignements seraient évalués et échangés au sein d'une nouvelle *"task force"* internationale. Le texte relève toutefois que les interrogatoires pratiqués à Guantanamo auraient surtout permis aux autorités américaines de mieux déterminer *"les racines de la haine de l'Amérique"* chez les détenus.

La délégation n'a pu interroger directement les prisonniers, mais considère qu'elle a pu avoir accès aux informations qu'elle réclamait sur les conditions de détention, les techniques d'interrogatoire, le respect de la liberté religieuse ou les grèves de la faim.

**Jean-Pierre Stroobants**

<http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3222,36-791635@51-723001,0.html>

**05 juillet 2006**

**L'Express**

## **Les auditions illégales des services secrets**

Julien Bordier

Selon le quotidien *Libération*, qui publie en Une un télex "confidentiel diplomatie" envoyé de Washington le 1er avril 2002, des officiers de la DST et de la DGSE ont interrogés de manière clandestine les six présumés islamistes jugés en ce moment à Paris

Quarante-huit heures après le début du procès, à Paris, de six ex-détenus français de la base militaire de Guantanamo, *Libération* révèle dans son édition d'aujourd'hui que des officiers des services secrets français (DGSE et DST) ont procédé à des interrogatoires clandestins de ces suspects.

Le quotidien publie en Une un télex marqué "confidentiel diplomatie". Ce document, envoyé de Washington le 1er avril 2002 au ministère des Affaires étrangères à Paris, a pour objet: "Mission française à Guantanamo".

Le premier paragraphe de ce compte-rendu explique notamment que "nos compatriotes sont bien traités" et que "la coopération des militaires américains s'est révélée excellente". Puis le document développe le déroulement de la "mission conjointe département DGSE-DST" qui "s'est déroulée dans de bonnes conditions du mardi 26 au dimanche 31 mars 2002".

"Accueillie très cordialement, dès le début de ses travaux, par le Général Dunlavey, commandant la Joint Task Force 170, elle a bénéficié d'un bon soutien logistique tout au long de son séjour. Avant de quitter la base, elle a également été reçue par le Général commandant la Joint Task Force 160, chargé de la logistique autour du camp X-Ray de Guantanamo" est-il écrit.

Il est noté que "des informations recueillies à cette occasion, on retiendra les éléments suivants" - suit de nombreux renseignements synthétisés sur une page (situation professionnelle, scolaire, judiciaire...). "Tous ne sont pas délinquants, seul Redouane Khalid a fait de la prison (...), tandis que Nizar Sassi avouera des délits tels que vols de voiture et vente de stupéfiants", peut-on lire. Le quotidien retient le terme "avouera" qui "indique bien que Sassi se confie sans retenue à ces responsables français venus en sauveurs, après des semaines de séquestration dans les geôles américaines".

### **Preuve**

Cette pièce pourrait bien changer la donne en plein procès des ex-détenus. Elle apporte la preuve de ce que dénonce depuis des mois les avocats - Mes Williams Bourdon et Jacques Debray - de deux des six ex-prisonniers: "Des auditions clandestines ont été réalisées sur la base par des agents de renseignement français, hors de tout cadre légal, et ont nourri de façon illicite le dossier judiciaire" clament les magistrats qui avaient déposé une requête en nullité, rejetée par les juges. Ces derniers avaient considéré à l'époque que "la preuve n'était pas rapportée". Dernièrement, le 18 janvier 2006, la Cour de cassation, avait également abondé en ce sens.

"La DST a exploité des renseignements de manière illégale recueillis auprès de personnes retenus dans des conditions inhumaines, arbitraires et contraires au droit international" assènent les deux avocats, avant d'ajouter "C'est très grave. On nous a menti, et toute l'enquête est affectée par cette déloyauté".

<http://www.lexpress.fr/info/quotidien/actu.asp?id=4582>

## Procès des détenus de Guantanamo : la défense plaide la nullité de la procédure

La relaxe pour leurs clients : c'est ce qu'ont demandé au tribunal ce mercredi les avocats des six jeunes français détenus sur la base américaine de Guantanamo et jugés à Paris. Ils ont plaidé la nullité de la procédure. Le fac-similé d'un télégramme diplomatique publié à la Une de Libération démontre en effet que les détenus ont été interrogés par des policiers français à Guantanamo

Le message diplomatique parle de "coopération excellente avec les militaires américains", une contradiction totale avec le discours officiel puisque la France a toujours dénoncé la mise en détention, hors de tout cadre légal, d'islamistes présumés à Guantanamo. Le ministère français des Affaires étrangères nie tout interrogatoire. Il concède seulement que les prisonniers ont reçu des visites consulaires.

[http://www.euronews.net/create\\_html.php?page=detail\\_info&article=367499&lng=2](http://www.euronews.net/create_html.php?page=detail_info&article=367499&lng=2)

### La Côte

## A votre avis - «Il faut vivre avec l'espoir que Guantanamo va fermer mais...»

Manon Schick, porte-parole d'Amnesty International, Lausanne

La Cour suprême américaine estime que le tribunal militaire de Guantanamo viole la Convention de Genève sur les prisonniers de guerre: cela ouvre-t-il la porte à la fermeture de ce site?

Amnesty s'est prononcé dès l'ouverture de ce camp en faveur de sa régularisation et, constatant que cet appel restait vain, pour sa fermeture. Nous saluons donc cette décision qui remet en cause un lieu de non-droit et nous réjouissons qu'elle ait été prise à une bonne majorité puisque cinq juges se sont exprimés pour et trois contre. Cela étant, Amnesty émet des réserves. D'abord, cette décision ne va pas assez loin car elle ne demande pas sa fermeture; ce qu'un concert de voix - dont celle de Kofi Annan - réclament aujourd'hui. Ensuite, il ne suffit pas de fermer le camp et de transférer les prisonniers ailleurs, encore faut-il permettre l'organisation d'un procès équitable. Enfin, si en étant optimiste, on peut espérer que cette fermeture intervienne avant la fin de l'année, certaines décisions prises par l'administration américaine, telle que celle d'agrandir les prisons, invitent à la prudence. Il faut vivre avec l'espoir que cette prison va fermer, mais en restant réaliste puisque les Américains procèdent aujourd'hui encore à des investissements laissant deviner des intentions contraires. L'espoir est donc mesuré. Propos recueillis par Christophe Doh

<http://www.lacote.ch/art.asp?ID=22567>

**06 juillet 2006**

### Jeuneafrique

## Report de la confrontation entre ex-détenus marocains de Guantanamo

Initialement prévue pour ce mercredi par le juge d'instruction près la cour d'Appel de Salé (près de Rabat), la confrontation entre trois Marocains, anciens détenus à la base américaine de Guantanamo et le détenu Fahd Benkirane, a été reportée au 19 juillet, a-t-on appris de source judiciaire.

Benkirane, qui purge actuellement une peine de 10 ans de prison ferme au pénitencier Aïn Kadous à Fès après avoir été condamné pour des actes terroristes, n'était pas présent au moment de la confrontation, d'où le report de cette audience, qui s'inscrit dans le cadre de l'instruction préliminaire, a ajouté la même source.

Les prévenus Najib Lahcini et Mohamed Ouali, tous deux en état de liberté provisoire et Mohamed Slimani, en détention provisoire, avaient été remis en février dernier par les Etats-Unis aux autorités marocaines pour leur implication présumée dans des actes terroristes.

Ils sont poursuivis pour "constitution de bande criminelle dans le but de préparer et de commettre des actes terroristes", "exercice d'activités au sein d'une association non reconnue" et "réunions publiques sans autorisation".

[http://www.jeuneafrique.com/jeune\\_afrique/article\\_depeche.asp?art\\_cl=PAN60026reporedsnia0](http://www.jeuneafrique.com/jeune_afrique/article_depeche.asp?art_cl=PAN60026reporedsnia0)

**07 juillet 2006**

La Libre.be

## Le rapport sur Guantanamo approuvé

**La présidente du Sénat avait rédigé ce rapport en tant que représentante spéciale du président de l'Assemblée. Elle s'était rendue le 3 mars dernier à Guantanamo qui abrite quelque 460 détenus, pour la plupart capturés en Afghanistan par les forces américaines, mais qui ne bénéficient pas du statut de prisonnier de guerre.**

Le rapport préparé par la présidente du Sénat belge, Anne-Marie Lizin, sur le centre de détention de Guantanamo - et qui recommande la fermeture de cette installation d'ici la fin 2007 - a été approuvé vendredi par l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE).

Ce rapport a été approuvé tel quel, après le retrait de deux amendements, a indiqué Mme Lizin à l'agence BELGA au dernier jour de la 15ème session annuelle de l'Assemblée de l'OSCE, réunie au Parlement européen à Bruxelles.

La présidente du Sénat avait rédigé ce rapport en tant que représentante spéciale du président de l'Assemblée, le démocrate américain de Floride Alcee L. Hastings. Elle s'était rendue le 3 mars dernier à Guantanamo, une base militaire installée dans une enclave américaine sur l'île de Cuba qui abrite quelque 460 détenus, pour la plupart capturés en Afghanistan par les forces américaines, mais qui ne bénéficient pas du statut de prisonnier de guerre.

Le rapport fait le point de la situation après sa visite et formule des recommandations, qui font suite à celles prônées dans un premier rapport remis en juillet 2005.

Il recommande notamment à l'administration du président américain George W. Bush "d'annoncer le plus rapidement possible le démantèlement de Guantanamo" et de présenter "un calendrier précis et détaillé comprenant le transfert des détenus" et organisant les mesures pratiques de fermeture". Selon le rapport, "ce calendrier peut de façon réaliste s'échelonner de juillet 2006 à décembre 2007 au plus tard".

Le rapport recommande aussi aux Etats-Unis de transférer "au plus tôt" un certain nombre de détenus vers leurs pays d'origine, mais en veillant à ce qu'ils ne soient pas renvoyés vers un Etat où ils risquent d'être torturés ou soumis à des traitements cruels inhumains ou dégradants.

[http://www.lalibre.be/article.phtml?id=10&subid=91&art\\_id=295835](http://www.lalibre.be/article.phtml?id=10&subid=91&art_id=295835)

## **Washington ne se sent pas obligé de respecter un traité sur les droits de l'homme en dehors de son territoire --par Bradley Klapper—**

GENEVE (AP) -- Interrogés par le Comité des droits de l'homme de l'ONU sur leur traitement des détenus à Guantanamo, en Afghanistan et en Irak, les Etats-Unis considèrent qu'ils ne sont tenus de respecter le Pacte international relatifs aux droits civils et politiques que sur leur territoire national.

Ce traité datant de 1966 a été ratifié en 1992 par Washington. Déjà à l'époque, les Etats-Unis en donnaient leur propre interprétation, notamment pour les articles sur la peine de mort.

Le Comité des droits de l'homme, composé de 18 experts indépendants, se réunit régulièrement pour vérifier que les 149 pays signataires du Pacte respectent leurs engagements.

Lors de sa 87e session à Genève en juillet, il se penchera sur la République centrafricaine, les Etats-Unis (les 17 et 18 juillet) et l'administration intérimaire au Kosovo.

Auparavant, il a posé de nombreuses questions à Washington, surtout sur ses "mesures antiterroristes". Les Etats-Unis sont priés d'expliquer comment ils garantissent le respect des droits énoncés dans le Pacte "en Afghanistan, en Irak, dans tout autre lieu (...) en particulier à l'égard des détenus". Ils sont invités à commenter l'allégation selon laquelle ils ont "mis en place des centres de détention secrets, à bord de navires et d'avions américains ainsi qu'à l'extérieur du territoire des Etats-Unis".

Washington doit aussi "décrire les méthodes d'interrogatoire autorisées et pratiquées à Guantanamo, en Afghanistan, en Irak ou dans d'autres lieux de détention". Le Comité des droits de l'homme lui demande s'il autorise "l'isolement (...) l'encagoulement (...) les interrogatoires durant 20 heures de suite, la mise à nu (...) la confiscation des articles religieux, l'utilisation de chiens pour terrifier le détenu et la quasi-noyade".

Dans le rapport qu'il a transmis à l'organe onusien, Washington explique que son traitement des détenus en Irak, en Afghanistan, à Guantanamo et "en d'autres lieux de détention à l'extérieur des Etats-Unis d'Amérique" tombe en dehors du champ couvert par le Pacte international relatifs aux droits civils et politiques.

"Le statut légal et le traitement de ces personnes est régie par les lois de la guerre", estiment les Etats-Unis dans leur rapport, mis en ligne sur le site Internet du Comité.

Amnesty International rappelle que depuis le 11 septembre 2001, des dizaines de milliers de personnes ont été emprisonnées en Afghanistan, en Irak, sur la base américaine de Guantanamo Bay (sur l'île de Cuba) et en d'autres lieux tenus secrets, ce qui -à ses yeux- viole le Pacte.

L'Union américaine pour les libertés civiles s'inquiète de la réponse de Washington au Comité des droits de l'Homme. Les Etats-Unis "revendiquent l'immunité pour les violations du Pacte commise par l'armée américaine et la CIA dans des territoires sous contrôle américain comme l'Irak, l'Afghanistan et Guantanamo", note l'organisation.

"Cette position est en contradiction avec la formulation et l'objectif du Pacte, elle en viole les principes fondamentaux comme l'interdiction absolue de la torture, des châtiments et des traitements cruels, inhumains ou dégradants", relève l'ACLU.

Le Comité rendra ses conclusions à la fin de sa session le 28 juillet. Même si elles sont mauvaises, les Etats-Unis ne risquent aucune sanction. AP

<http://permanent.nouvelobs.com/etranger/20060707.FAP7854.html?1746>